

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

En date du 21 Septembre 2020

				4 -	
$\boldsymbol{\mu}$	re.	SA	n	T.S.	

Mesdames: Marie-Christine BINET, Emilie BORGELLA, Patricia DEBBAH, Patricia LAVIGNE, Gisèle

DUBARRY, Cécile FERBER LEVÊQUE et Laure TAPIE.

Messieurs: Jacky CHAUVEAU, Jean-claude ELEUSIPPE, Maurice GUILLAUME, Romain MEDUS,

Dominique RICHARD, Pierre LASPALLES et Patrick SOUBIES.

Absente excusée:

Madame Stéphanie DOLIE a donné pouvoir de vote à Mme DUBARRY.

Absente

Madame Emilie BORGELLA.

Secrétaire de séance : Mme Laure TAPIE

Lecture du précédent conseil municipal du 09/07/2020 par Monsieur Dominique RICHARD.

ORDRE DU JOUR:

- 1 PLU : Instauration du permis de démolir sur l'ensemble de la Commune.
- 2 Subvention FAR 2020
- 3 Location d'un terrain nu, impasse J LALANNE.
- 4 FORET : Approbation de convention de vente et exploitation groupées

QUESTIONS DIVERSES.

1. PLU : Instauration du permis de démolir sur l'ensemble de la Commune.

Mme Le Maire informe le conseil municipal que le PLU de la commune a été voté et validé par le conseil communautaire de la CCHB le 15/09/2020.

Elle fait ensuite lecture de l'extrait du permis de démolir (cf. annexe) à intégrer dans le PLU de la commune.

Mr Guillaume demande une précision, les démarches et demandes de permis de démolir serontelles à envoyer au service instruction de la cchb ?

Mme le Maire confirme qu'en effet, comme toutes les autres démarches d'urbanisme.

Vote : Unanimité

2. Subvention FAR 2020

Mme le Maire sollicite le conseil municipal pour être autorisé à faire une demande de subvention FAR bâtiments et Installations.

Elle précise que divers travaux sont en projet notamment la voirie de la rue de L'aiguillon, le local des bureaux des secrétaires, une rambarde en bois au Castet, la voirie au Chemin Henri IV, ...

Mme le Maire précise que ce sont des projets qui seront débatus plus précisément dans un deuxième temps en commission des travaux.

Le montant des devis est d'environ 50 000 € pour une subvention de l'ordre de 16 000 €.

Mr Guillaume demande si d'autres demandes de subventions peuvent être faites, et si d'autres projets de travaux ne sont pas envisageables ?

Mme le Maire répond qu'à ce jour la demande porte seulement sur cette subvention FAR.

Vote : Unanimité

3. Location d'un terrain nu, impasse J LALANNE.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2014, la commune avait décidé de louer un espace libre dans l'impasse J Lalanne pour créer des places de parking supplémentaires à proximité de l'école ainsi qu'un local à vélos.

Mais dans la pratique le local à vélos n'a jamais été créé et les places de parking sont occupées en permanence par des riverains.

Mme le Maire propose donc que cette location soit arrêtée.

Mme Ferber Levêque demande si une autre solution est envisageable pour le local à vélos.

Mme le Maire répond que sur ce terrain non car il n'y a pas d'accès direct à l'école.

Mme Tapie demande si les propriétaires ont été informés de cette décision.

Mme le Maire confirme que les propriétaires sont au courant et qu'ils comprennent la décision.

Mr Guillaume demande si les riverains qui utilisent ces places sont aussi informés.

Mme le Maire répond que c'est aux propriétaires du terrain de voir avec eux les futures modalités.

Vote: Unanimité

4. Forêt communale : convention de vente et exploitation groupées :

Madame le Maire procède à la lecture du règlement ONF concernant la convention de vente et exploitation groupées par l'ONF.

Mr Soubies et Mr Eleusippe précisent que c'est un terrain très pentu et difficile d'accès, qui a besoin d'être entretenu pour permettre la régénération de la forêt.

Vote: Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX AVENUE DE PHILADELPHE

Mme le Maire rappelle au conseil que les travaux avenue de Philadelphe sont achevés. Une discussion se lance sur les retours des riverains. Mr Médus confirme que le nouvel aménagement permet un ralentissement naturel de la vitesse. Il est signalé par Mr Eleusippe qu'une signalisation sera peut-être envisageable au croisement devant l'aire de jeux.

Mr Guillaume s'interroge sur l'absence de panneau annonçant le passage surélevé. Mme le Maire répond que dans les zones à 30 km, il n'y a besoin que d'un marquage au sol selon la société Mallet qui a effectué les travaux.

Il demande également si le projet de radar pédagogique est toujours d'actualité.

Mr Richard répond qu'il est possible d'en louer auprès de la DDT et qu'une demande sera faite pour connaître le coût de cette location.

Mr Eleusippe demande si une information a été envoyée aux riverains de l'avenue sur, notamment, les interdictions de stationner sur la voie publique avec ce nouvel aménagement.

Mme le Maire répond qu'à ce jour non il n'y a pas eu de courrier envoyé, les interdictions de stationnement sont régies par le code de la route et il en était déjà ainsi avant les travaux.

Mme le Maire informe que la boîte aux lettres a été déplacée devant l'école suite aux nouveaux aménagements pour permettre un accès plus facile à tous.

- Mme Ferber Levêque rappelle sa demande faite avant l'été d'avoir accès à un état détaillé des travaux, des investissements et subventions de la commune.
 - Mme Bat confirme faire le nécessaire au plus vite.
- Mr Guillaume demande à prendre la parole sur des questions diverses :
 - O Informations sur l'école : Mme le Maire rappelle qu'une commission a lieu justement dans quelques jours à ce sujet.
 - La Maison Dauphole : Mr Guillaume demande où en est le projet, selon lui les conseillers communaux et les habitants devraient être plus informés de l'évolution et du projet.
 - Il demande également que les échanges soient plus participatifs.

Mme le Maire informe qu'à ce jour il n'y a toujours pas de projet arrêté que nous en sommes encore à la réflexion et la discussion.

Mr Eleusippe prend la parole en disant que l'état actuel de la maison et les contraintes demandent des analyses et conseils.

Mme le Maire répond que l'ADAC avait fait une étude il y a quelques années en vue de projet de la mairie, et qu'il faut donc faire à nouveau appel à eux pour nous aider et nous donner des pistes de réflexion.

Mme Ferber Levêque insiste sur le fait qu'il est temps de faire une demande de RDV à l' ADAC.

Mr Guillaume demande également quelle méthode sera choisie pour prendre une décision sur la maison Dauphole qui est un sujet important pour la commune et les Gerdois.

Mme le Maire répond que ce projet étant important il doit être traité avec du temps et l'appui des services de l'État compétents.

Une demande va être faite aux services de l' ADAC pour pouvoir commencer une étude et avancer sur ce dossier.

La séance est levée à 19H30

Le secrétaire de séance

Laure TAPIE